

Le <Date>

Madame <Nom de la cliente> OU Monsieur <Nom du client>
<Adresse de la cliente / du client>

Madame, OU Monsieur,

Nous avons discuté de la valeur pour vous de l'assurance contre le risque de maladie grave, mais quel serait l'impact émotionnel et financier si l'on diagnostiquait une maladie grave chez votre enfant? En plus de porter atteinte au bien-être physique de votre enfant, un tel événement imprévu pourrait aussi représenter un fardeau financier et émotionnel pour la famille. Personne d'entre nous ne souhaite penser à une telle chose; il reste que l'existence des maladies graves chez les enfants est une triste réalité. Avez-vous déjà pensé à ce que serait votre santé financière et celle de votre famille si l'impensable devait se produire?

La Canada-Vie^{MC} a conçu une police autonome d'assurance contre le risque de maladie grave spécialement pour les enfants, nommée *PrioritéVie – Enfant*^{MC}. Celle-ci peut vous aider à gérer le risque financier en prévoyant le versement d'une somme forfaitaire si l'on diagnostique chez votre enfant une affection ou maladie grave couverte. Vous pourriez utiliser les fonds comme bon vous semble, que ce soit pour un autre traitement qui ne serait pas abordable autrement, pour vous absenter du travail afin d'être avec votre enfant, ou même pour assurer le confort de votre enfant et de votre famille grâce à des projets telles des rénovations de la maison.

Si l'impensable ne se produit pas, vous aurez donné à votre enfant la possibilité de transformer le contrat d'assurance contre le risque de maladie grave pour enfant en une police pour adulte alors en vigueur lorsqu'il aura 25 ans. Pourquoi est-ce important? À mesure que nous vieillissons, nos antécédents médicaux, tant familiaux que personnels, peuvent changer et ainsi nous empêcher de souscrire ce type d'assurance, à un moment où le taux d'incidence augmente à l'égard de telles maladies graves.

L'avenant facultatif de remboursement de la prime à l'expiration prévoit le remboursement de la prime admissible quand votre enfant atteint l'âge de 25 ans et qu'il est en bonne santé. L'indemnité peut être utilisée comme le décide le propriétaire de la police, que ce soit pour l'éducation de l'assuré, à des fins commerciales ou personnelles, ou bien pour servir à régler le paiement de la police transformée d'assurance contre le risque de maladie grave pour adulte.

Si vous avez des petits-enfants, vous pouvez aussi leur fournir cette précieuse assurance dont la protection peut se prolonger tout au long de leur vie adulte.

[NOTE DESTINÉE AU CONSEILLER : Conclusion à utiliser pour les clients éventuels dont les coordonnées figurent dans la liste nationale ou interne de numéros de télécommunication exclus]

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires pour savoir comment la police *PrioritéVie – Enfant* peut vous aider, vous et votre enfant / vos petits-enfants, en cas de maladie grave, n’hésitez pas à communiquer avec moi. Vous pouvez me joindre en composant le 000 000-0000.

[NOTE DESTINÉE AU CONSEILLER : Conclusion à utiliser pour les clients éventuels pour lesquels il est confirmé que les coordonnées NE figurent PAS dans la liste nationale ou interne de numéros de télécommunication exclus]

Je souhaite vous rencontrer pour discuter de la façon dont la police *PrioritéVie – Enfant* peut vous aider, vous et votre enfant / vos petits-enfants, en cas de maladie grave. Je vous appellerai d’ici quelques jours pour trouver un moment convenable afin que nous puissions nous rencontrer. Entre-temps, si vous avez des questions ou avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez m’appeler en composant le 000 000-0000.

Je vous prie d’agréer, Madame OU Monsieur, mes salutations distinguées.

< Nom de la conseillère / du conseiller >